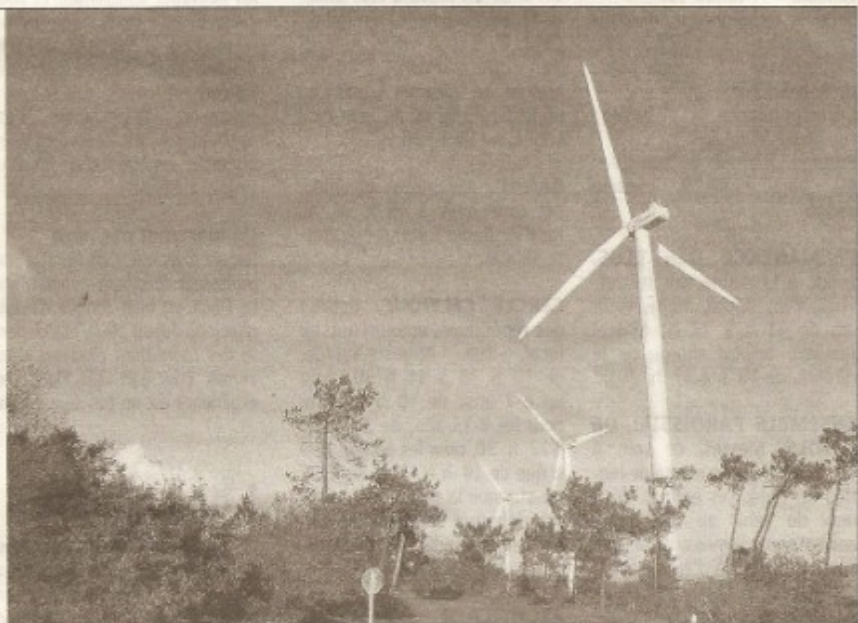


# Éolien. La Cocopaq adopte une charte de bonne conduite

**Construire des éoliennes, c'est dans l'air du temps et le territoire a des atouts pour en accueillir. À défaut de choisir un site, la communauté de communes a déjà adopté une charte.**

*Cadrer les relations entre les opérateurs et les élus au sujet de l'énergie éolienne : tel est le sens principal de la charte adoptée par le pays, jeudi soir, à Locunolé. (Photo d'archives)*



Le projet d'éoliennes est sensible en ce moment dans le pays de Quimperlé, mais le vent de la contestation n'a pas soufflé jeudi soir, au conseil communautaire, à Locunolé. Il faut dire que le sujet était abordé par le biais d'une « charte de bonne conduite » à adopter, selon l'expression du président Nicolas Morvan. Et non pas du choix d'un ou plusieurs sites. Alors tant qu'il s'agit de méthode de concertation, de suivi de projets avec les constructeurs pour que tout soit clair, on roule.

Notons, parmi les articles de ce document, l'interdiction pour un constructeur d'installer du matériel d'occasion, ou bien encore l'obligation faite aux élus et aux porteurs de projets de se concerter et d'informer

la population.

## **Le critère, c'est le bruit plus que la distance**

« Nous étudions les doléances des citoyens, surtout concernant le bruit », expliquait André Fraval, maire du Trévoux, où le conseil municipal a rendu, mi-septembre, un avis défavorable au projet actuel d'éoliennes. « Comme une d'elles doit se trouver à un peu moins de 400 m, nous sommes contre. Mais nous sommes favorables à cette charte ».

Il a été précisé que le critère de refus est celui du bruit, davantage que celui de la distance des machines par rapport aux habitations. « En Bretagne, s'il fallait refuser une éolienne si elle se trouve à moins de 500 m ou

600 m d'une habitation, il n'y en aurait nulle part ! », a rappelé le président. D'où ce chiffre de 400 m qui est convenu. Seul Jean Lomenec'h, maire de Rédéné, a demandé à surseoir à cette signature de charte. « On n'a pas été assez informé en commission. Il faudrait des règles de fonctionnement carrées, d'autant qu'il y a pas mal de nouveaux élus. Un de vos vice-présidents vous a demandé si on ne grillait pas les étapes et vous avez répondu, Monsieur le président, qu'il faut entrer dans le vif du sujet ».

## **« Pendant ce temps-là la Terre se réchauffe »**

Nicolas Morvan a répliqué que « ce serait donner un mauvais signal que de montrer une hésitation sur ce sujet. Cette charte, on pourra la renforcer plus tard par des amendements, s'il le faut. Mais d'anciens élus de cette communauté l'ont préparée en travaillant d'arrache-pied. Et puis le cadre législatif est très changeant dans ce domaine et chaque mois perdu peut nous faire perdre des occasions d'avancer. N'oublions pas la priorité fixée par l'État d'amener à 21 % la part des énergies renouvelables dans ce pays en 2020. Cela entre dans le cadre du protocole de Kyoto. Pendant ce temps-là, la Terre se réchauffe, il faut qu'on avance ! » Voilà qui a refroidi les rares velléités. Six élus se sont simplement abstenus.